CARNETS 20

PRINTEMPS 2009

fneeq CSN
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

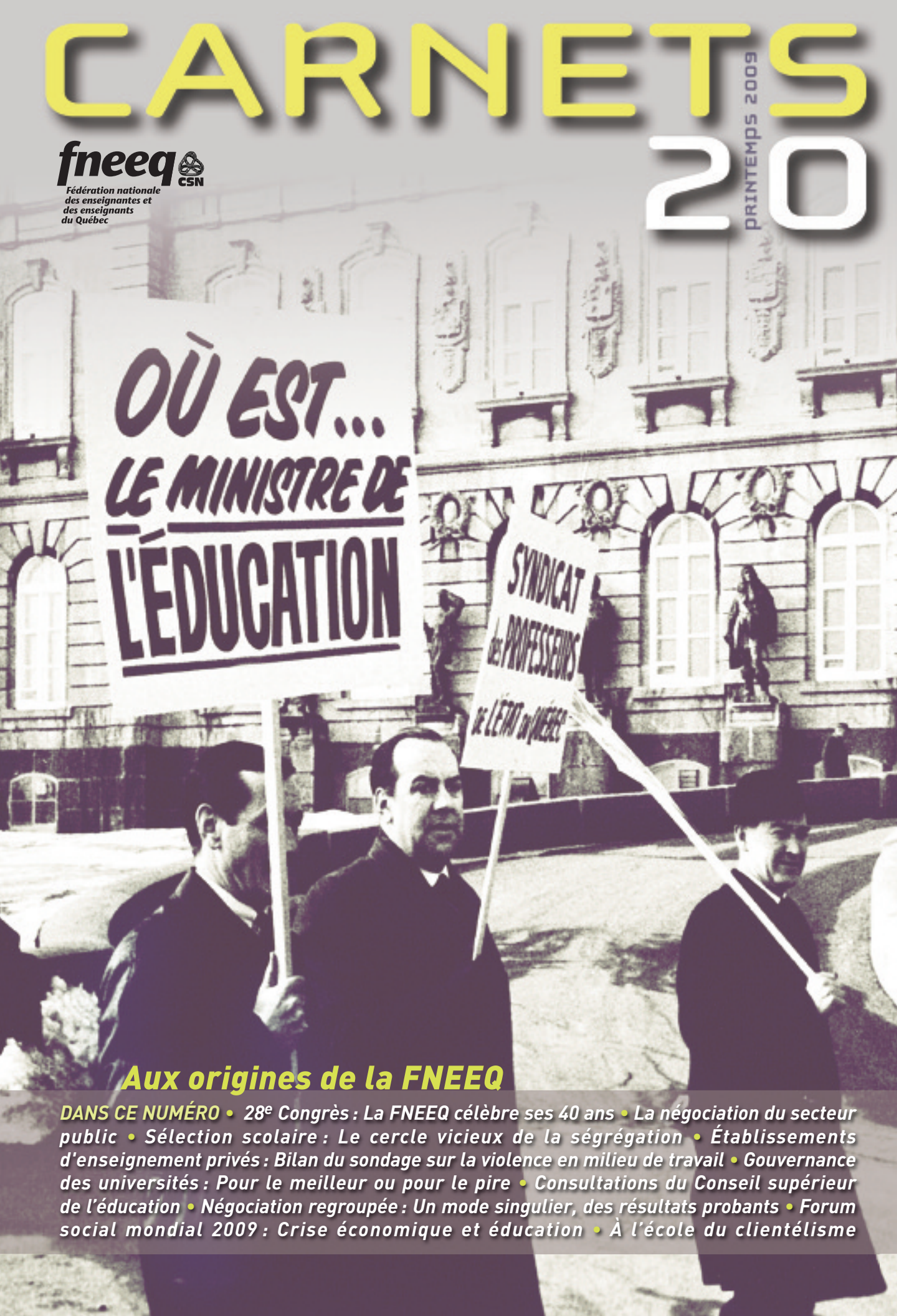

Aux origines de la FNEEQ

DANS CE NUMÉRO • 28e Congrès : La FNEEQ célèbre ses 40 ans • La négociation du secteur public • Sélection scolaire : Le cercle vicieux de la ségrégation • Établissements d'enseignement privés : Bilan du sondage sur la violence en milieu de travail • Gouvernance des universités : Pour le meilleur ou pour le pire • Consultations du Conseil supérieur de l'éducation • Négociation regroupée : Un mode singulier, des résultats probants • Forum social mondial 2009 : Crise économique et éducation • À l'école du clientélisme

Définir une réponse syndicale à la hauteur de la crise actuelle

Nous sommes en crise économique ! **Voilà ce que répètent à satiété les manchettes d'actualité depuis maintenant de nombreuses semaines. Tout en occupant un énorme espace dans les médias, la crise économique ne semble pas avoir encore engendré, dans le public comme dans les instances syndicales, les débats auxquels on serait en droit de s'attendre. On assiste plutôt à une multiplication des explications de la crise, et à la mise en avant de propositions plurielles qui traduisent les intérêts que portent les différents groupes qui les présentent.**

PHOTO : MICHEL GIROUX

Pour nous, point n'est besoin de revenir *ad nauseam* sur les causes de la crise ou d'en multiplier les interprétations. Le capitalisme est la source profonde des conséquences actuelles de disfonctionnement social. Il y avait d'ailleurs des signes tangibles de cela bien avant la crise : l'augmentation des écarts entre riches et pauvres par exemple, partout sans exception où ont été appliquées les recettes du capitalisme néolibéral.

Ce constat exige de l'action syndicale qu'elle se démarque de tout projet de sauvetage fondé sur les mêmes paradigmes. Nous ne croyons pas qu'il faille proposer des méthodes de réforme d'un système qui ne cesse de nous ramener au bord du gouffre. Inutile de faire du zèle en ce sens, à l'instar de tous les Sarkozy de la planète ! Le véritable défi est de proposer une réponse à la crise actuelle qui se démarque d'une vision économiste.

Nous devons d'abord définir un projet syndical qui fasse écho aux besoins des salarié-es, qui soit en soutien à l'emploi et qui maintienne les conditions de travail. C'est en ce sens que les travailleuses et les travailleurs de l'État sont en droit d'obtenir des gains, mêmes modestes. Or pour la classe politique, une telle approche est déjà inacceptable et on nous avertit aujourd'hui qu'il faudra demain se serrer la ceinture, qu'il ne faut même pas avoir d'attentes ! Proposer un état plus interventionniste et basé sur une réelle redistribution de richesse, c'est déjà une réponse radicale.

Cette réponse syndicale face à la crise doit exprimer un choix social partisan, en vue d'un meilleur partage de la richesse, accaparée par les classes politiques et économiques dominantes qui ont eu glorieuses les trente dernières années. Et en ce qui nous concerne, comme organisation syndicale enseignante, cela se traduit par une réponse basée sur l'intérêt que représentent les services publics et l'éducation.

Mais une réponse syndicale face à la crise économique restera lettre morte si elle ne s'accompagne pas d'une autre démarche, toute aussi cruciale, celle de la mise en route du mouvement des salarié-es, dans une perspective et une pratique plus militante, plus combative et plus unie. La responsabilité du mouvement syndical ne peut se réduire à la définition d'un programme ou de revendications; elle doit aussi l'inscrire dans un audacieux plan de mobilisation, dans le but affiché d'organiser l'expression d'une colère sociale légitime.

Ronald Cameron

Ronald Cameron, président de la FNEEQ

SOMMAIRE

3 28e Congrès : La FNEEQ célèbre ses 40 ans

4 La négociation du secteur public

5 Sélection scolaire : Le cercle vicieux de la ségrégation

7 Établissements d'enseignement privés : Bilan du sondage sur la violence en milieu de travail

8 Gouvernance des universités : Pour le meilleur ou pour le pire

10 Consultations du Conseil supérieur de l'éducation

11 Négociation regroupée : Un mode singulier, des résultats probants

12 Forum social mondial 2009 Crise économique et éducation

14 À l'école du clientélisme

15 Fneequeries

CARNETS est une publication de la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ-CSN représente près de 25 000 membres dans les cégeps, les établissements privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN
1601, av. De Lorimier, Montréal (QC) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2241 – Téléc. : 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca – www.fneeq.qc.ca

Rédacteur en chef : Ronald Cameron
Coordination et rédaction : France Désaulniers
Révision : Ariane Bilodeau
Collaborations : Marie Blais, Odette Lefrançois, Caroline Senneville, Micheline Thibodeau, Claire Tremblay, Jean Trudelle, Claude Vaillancourt
Collaborations spéciales : Philippe de Grosbois, Benoit Guilmain, Any Guay, Anne-Marie Le Saux
Photo de la couverture : Jean-Louis Frund, 1966
Graphisme : Brunel Design
Impression : Impart Litho
Tirage : 5 000 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque et archives du Québec, Bibliothèque et archives du Canada

Cette publication est imprimée sur du papier québécois fait à 100 % de fibres recyclées post-consommation, provenant de la forêt urbaine, soit le recyclage en entreprise. Nous épargnons ainsi la coupe de plus de 7 arbres.
Notre forêt nous tient à cœur.

La FNEEQ célèbre ses 40 ans 1969-2009

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FNEEQ, EN 1975 (GUY DEMERS, FRANCINE LALONDE, MONIQUE BRUNET, MARCEL GILBERT)… ET EN 2007 (JEAN TRUDELLE, CAROLINE SENNEVILLE, MARIE BLAIS, RONALD CAMERON)
PHOTO : MICHEL ELLIOTT, 1975 ET MICHEL GIROUX, 2007

Caroline Senneville
Secrétaire générale

C'est du 26 au 29 mai, et sous le thème *Une solidarité enseignante en mouvement* que la FNEEQ tiendra son 28e congrès. Cela marquera également notre 40e anniversaire de fondation. En effet, c'est en septembre 1969, réunis au Lac-Beauport, que les syndicats de l'éducation affiliés à la CSN fondèrent une fédération dédiée aux enseignantes et aux enseignants. Les enseignants des cégeps nouvellement créés sont alors venus se joindre à ceux des écoles privées et du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) qui étaient déjà syndiqués à la CSN.

À cette époque, la FNEEQ s'appelait la FNEQ, (il faudra attendre presque 20 ans avant qu'elle ne se féminise !) et comptait 4 000 membres.

Aujourd'hui, nos 80 syndicats, représentant près de 25 000 enseignantes et enseignants, sont conviés au congrès. Comme à l'habitude, les délégué-es verront à adopter notre prochain budget et les modifications à nos statuts et règlements. Mais, plus important encore, le congrès élira l'ensemble des militantes et des militants qui œuvreront au sein la fédération pour le prochain mandat de trois ans. Il s'agit bien sûr des membres du comité exécutif, mais aussi de tous les comités fédéraux, ainsi que les délégué-es au bureau fédéral et à la coordination de chacun des regroupements de la FNEEQ.

En plus des débats au sujet de nos orientations pour les prochaines années, les délégué-es au congrès participeront également à des conférences, dont celles de Louis-Gilles Francoeur, sur les défis environnementaux qui nous attendent, et de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS), sur la privatisation de l'éducation au Québec. Nouveauté cette année : il y aura tout un après-midi de travail en ateliers, afin de faciliter la prise de parole par le plus grand nombre de délégués sur les enjeux de l'éducation qui seront l'objet de recommandations étudiées par le congrès. Parmi les thèmes retenus, notons la lutte au décrochage et la ségrégation scolaire, la mission de l'enseignement supérieur et le développement de la place de ce dernier dans les régions. Enfin, la capacité du mouvement syndical à faire de l'éducation une priorité au Québec sera aussi soumise à la discussion.

Pour souligner notre fondation, il y aura une exposition de photos et d'objets de mobilisation. Nous diffuserons également une vidéo composée d'une mosaïque de 40 témoignages de militantes et de militants de la FNEEQ, ainsi qu'un dépliant relatant les moments importants de notre histoire. Ces deux documents seront bien sûr diffusés auprès de chacun de nos syndicats affiliés après le congrès.

C'est donc un rendez-vous auquel nous convions tous nos syndicats. C'est votre participation qui fera de ce congrès un succès. ◆

Conseils centraux de la CSN

Une présence accrue d'enseignantes et d'enseignants

Deux nouvelles personnes ont été élues récemment à des postes de vice-présidence de conseils centraux de la CSN. Il s'agit de Ginette Pelletier, au Bas-Saint-Laurent, et de Paul Lavergne, au Cœur-du-Québec. Ils rejoignent le président du conseil central du Saguenay–Lac-St-Jean, Engelbert Cottenoir, celui de l'Estrie, Jean Lacharité, et la vice-présidente du Conseil central du Montréal Métropolitain, Dominique Daigneault. Toute cette implication enseignante dans la vie syndicale témoigne, à sa manière, de l'ouverture des enseignantes et des enseignants à l'engagement social et politique.

La négociation du secteur public

Micheline Thibodeau
Déléguée à la coordination du regroupement cégep

La nouvelle ronde de négociations qui s'ouvre dans le secteur public aura comme paysage un environnement économique pour le moins instable. À première vue, ce contexte peut sembler très défavorable à la négociation : il semble tout naturel de demander aux employé-es de l'État de faire (encore) des sacrifices !

Le large Front commun qui se met en place, dans la fonction publique, entend bien tenir un autre discours. Au moment où les gouvernements, même les plus à droite, recourent à l'intervention de l'État pour relancer l'économie, il soutiendra plutôt qu'investir dans le pouvoir d'achat de plus d'un demi million de personnes ne peut que contribuer à cette relance. D'autant que celles et ceux qui œuvrent dans les services publics ont déjà largement fait leur part pour l'économie québécoise !

La nécessité de réinvestir dans les services publics n'est pas à démontrer. Les pénuries de main-d'œuvre qui se font durement sentir, dans les services de santé et dans l'éducation, sont directement à mettre en lien avec des conditions de travail qui se sont dégradées. Dans le réseau des cégeps, on relève partout des difficultés de recrutement d'enseignantes et d'enseignants et ce, dans toutes les disciplines. Le nombre de départs à la retraite n'explique pas le phénomène, bien davantage lié à la lourdeur de la tâche et au retard important de la rémunération par rapport à des emplois comparables.

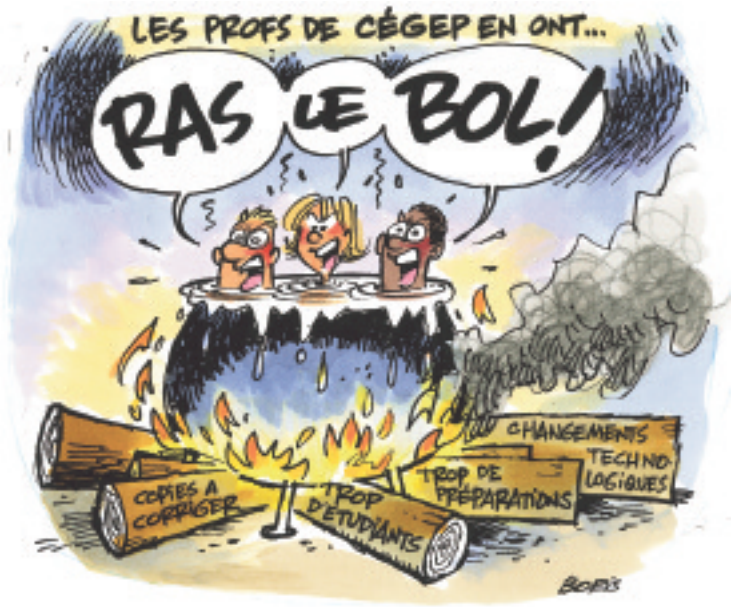

Un réinvestissement massif dans les services publics constitue plus qu'une façon intelligente de sortir de la crise : c'est aussi une manière d'en atténuer les effets, en contribuant à maintenir la qualité des services offerts à la population.

Reste à en convaincre le gouvernement Charest, et à lui faire comprendre le sens du mot « négociation ». ◆

PHOTO : INSTANCES CONJOINTES, SECTEUR PUBLIC CSN, 8 AVRIL 2009

Le cercle vicieux de la ségrégation

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Diane De Courcy, était passablement embêtée de répondre aux questions de la journaliste Michèle Ouimet, de La Presse, qui l'interrogeait en février dernier sur l'ouverture d'une école internationale à la CSDM. Le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO), parti de Diane De Courcy, s'est toujours opposé avec acharnement à la sélection scolaire… et voilà que, parvenu au pouvoir, il ouvre une école où n'entrera pas qui veut ! Bien en peine de se justifier, madame De Courcy a invoqué la nécessité de combattre l'école privée sur son propre terrain.

Comité école et société

La situation est connue : à Montréal en particulier, l'école publique a si mauvaise presse qu'on parle d'un véritable « exode » vers le privé. Les taux de décrochage récemment publiés sont effarants, particulièrement dans une société où savoir et formation sont en passe de devenir le passeport incontournable d'une réalisation individuelle et sociale.

Plusieurs parents ne font plus confiance à l'école publique : c'est le sauve-qui-peut. Le résultat, c'est une véritable reconfiguration de notre système scolaire. Une évolution qui, considérée sous l'angle social, pose un problème d'importance.

Un système d'éducation qui tolère, ou qui encourage par laisser-faire la ségrégation des élèves, faillit dans les faits à sa responsabilité de démocratisation. Or, la migration actuelle vers un système à deux vitesses est d'autant plus inquiétante qu'elle s'opère en bonne partie sans réel débat public. Les écoles à projets, une formule populaire qui s'accompagne le plus souvent d'une sélection académique à l'entrée, y participent de manière importante, introduisant dans le système des écoles hybrides, une forme de système privé dans le public. Cette évolution ne semble pas

préoccuper le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui n'avait en 2006 aucune donnée à ce sujet !

Les écoles privées, les écoles à projets, les écoles internationales et l'école publique constituent déjà un véritable « marché » scolaire. Le drame, c'est que le renforcement de ce marché soit perçu comme une solution aux problèmes de l'école !

Les défis nouveaux

Face aux défis nouveaux qui se posent aux systèmes scolaires, l'école moderne est bien mal équipée. À l'heure où on la presse de favoriser la réussite du plus grand nombre, sa mission s'inscrit dans une société qui ne la valorise pas, et dans laquelle tout concourt à détourner les jeunes de l'école. Sans compter que ces derniers, ceux-là mêmes qui nous préoccupent lorsqu'il s'agit de taux de réussite sont aussi ceux dont le rapport à l'école est davantage problématique et qui auraient besoin d'un soutien beaucoup plus important, hélas, que celui que l'institution est en mesure de leur apporter.

Dans ce contexte sur lequel on pourrait écrire longtemps, la sélection scolaire se présente comme une porte de sortie individuelle. Les enfants qui peuvent en bénéficier, parce que présentant un potentiel académique suffisant et parce que nés dans une famille qui accepte de payer la note, peuvent être « sauvés » … au prix d'une dégradation supplémentaire du système public.

Que beaucoup de parents qui en ont les moyens choisissent l'école à projets ou l'école privée n'est pas surprenant. Et comme la demande est forte, on sélectionne. Une sélection à deux niveaux, d'ailleurs : selon le potentiel académique, mais aussi, indirectement, selon l'environnement familial. Il y a fort à parier que les familles de ces élèves qui sont prêtes à payer quelques milliers de dollars par année scolaire, se préoccupent d'éducation et vont suivre et soutenir à la maison la progression académique de leurs enfants. Le résultat

est que la sélection des effectifs ne permet plus un accès généralisé à une école offrant un soutien et un encadrement serrés, pourtant nécessaires à la réussite de la majorité.

Le choix des parents d'envoyer leurs enfants à une école qui pratique la sélection est donc profondément individuel et s'intègre mal à une vision plus globale de l'éducation. Ce choix rassure les parents et leur donne l'impression que leurs enfants auront accès à un enseignement de meilleure qualité. Par contre, envoyer ses enfants à l'école publique non sélective peut sembler à la rigueur une décision courageuse, qui relève pour certains d'un choix social et d'un refus de participer à la dégradation des services de l'État, un choix pas toujours évident dans le contexte actuel. Devant ces deux avenues, on peut comprendre que de nombreux parents pensent à leurs intérêts immédiats, à ce qu'ils croient meilleur pour l'avenir de leurs enfants, contribuant ainsi à accentuer les défaillances de notre système d'éducation public. Cette logique du chacun-pour-soi contribue en sorte à ce que le système dérive, qu'il échappe à tout contrôle politique et social.

Appeler au débat public

Les changements qu'engendre cet état de fait sont beaucoup plus profonds qu'on pourrait le croire et entravent de deux manières importantes la mission de démocratisation que nous avons, comme société, confiée à l'école.

D'abord parce que la ségrégation scolaire accentue le fossé entre les jeunes. Cela ne surprendra personne et les résultats de plusieurs recherches vont dans ce sens. Est-ce bien là ce qu'on cherche comme résultat pour un système scolaire ? On peut d'ailleurs raisonnablement avancer que cette ségrégation fait au passage beaucoup plus de tort aux élèves les plus faibles qu'elle n'apporte d'avantages supplémentaires aux plus forts.

Mais il y a pire. Le clivage des effectifs scolaires trouve sa juste correspondance chez les parents des élèves qui sans nécessairement le vouloir, y participent par leur choix. Ainsi, les vives pressions sociales et politiques qui normalement devraient se faire sentir en faveur d'un système scolaire public moderne et efficace n'ont pas le poids nécessaire. Pourquoi se plaindre, pourquoi s'engager de manière citoyenne pour une meilleure école publique si on a trouvé, pour nos enfants, un îlot confortable ?

La sélection des élèves se présente comme un cercle vicieux, la « solution » renforçant les problèmes qui l'ont rendue populaire. Pas facile de trouver les moyens de provoquer à ce sujet un débat public qui serait pourtant plus que jamais nécessaire. ◆

Cette chronique a d'abord été publiée en mars 2009 sur le site de la FNEEQ. Nous la reproduisons dans nos pages considérant l'intérêt public qu'elle revêt.

Bilan du sondage sur la violence en milieu de travail

Dans le dernier numéro de *Carnets,* nous donnions un aperçu de la réception du sondage sur la violence en milieu de travail dans les syndicats affiliés et par les membres. Nous présentons ici les faits saillants de cette enquête qui n'est toutefois pas exhaustive et que nous ne prétendons pas non plus être scientifique. Il s'agit pour nous de « prendre le pouls » de nos syndicats qui nous avaient fait part de certaines situations de violence dans leurs établissements.

Odette Lefrançois
Déléguée à la coordination du regroupement privé

Prendre le pouls de la réalité

Tout d'abord, et ce, de manière générale, la situation ne semble pas dramatique. Sans minimiser ni l'importance ni le nombre d'incidents de violence, il ne semble pas s'agir d'un problème généralisé dans les établissements pour lesquels les syndicats ont répondu au sondage.

La violence que le corps enseignant subit de la part des élèves est, semble-t-il, inhérente à la profession et aux relations habituellement vécues dans le contexte d'une classe d'adolescentes et d'adolescents. Sauf dans deux cas, où les incidents sont plus nombreux et plus variés, la situation est « relativement » normale dans les treize autres établissements.

Même constat en ce qui a trait à la violence de la part des parents. Étrangement, ou peut-être pas, dans les deux établissements où le rapport enseignants et élèves est plus tendu, le rapport avec les parents l'est également. On pourrait se questionner sur cette corrélation, à savoir : les uns influencent-ils les autres ?

De la part de membres de la direction, les situations problématiques sont un peu plus fréquentes. De façon générale, ce qui est reproché aux directions d'établissements par le personnel enseignant touche principalement à l'aspect psychologique de leurs rapports; ainsi, le manque de respect, l'abus d'autorité, l'iniquité et le dénigrement sont les plus fréquemment soulevés.

Quant aux rapports entre collègues, de façon majoritaire, ils se révèlent harmonieux. Cependant, dans un cas, ils sont, malheureusement, franchement mauvais et la nature des manifestations violentes est de type verbal.

Que font les gens lorsque se produisent des incidents violents ?

Les enseignantes et les enseignants subissant de la violence se confient généralement à leur famille et à leurs collègues. Malheureusement, ils ne consultent pas beaucoup le syndicat et dans un cas, pas du tout. Il nous semble opportun ici de mettre l'accent sur cet aspect des choses. Il faudrait travailler à rappeler à nos membres l'importance du rôle du syndicat et de son devoir de représentation, mais également de l'appui et de l'aide qu'il peut apporter. Au-delà d'une prise de conscience face aux diverses manifestations de violence, s'il est une problématique qu'a révélée le sondage, c'est de nous dévoiler le peu de démarches effectuées auprès des syndicats, de la part des victimes de violence. Voilà le plus important défi que nous aurons à relever : convaincre nos membres de consulter, d'aviser, d'accepter d'être représentés par leur syndicat.

Quels sont les effets de ces incidents violents ?

Les effets d'incidents violents varient considérablement, mais étrangement, les rapports avec les collègues et avec les membres de la direction n'en sont pas très affectés. Cependant, quand ces événements se produisent, c'est d'abord la colère qui surgit. On s'isole, on dort mal, on désire changer d'école et même quitter la profession. Dans deux cas d'ailleurs, ce dernier désir primait sur les autres conséquences.

Que peut faire la FNEEQ, maintenant ?

Il est clair que dans quelques cas, mais très peu, la fédération aura à accompagner, pour apporter de l'aide et du soutien, des exécutifs syndicaux aux prises avec une problématique plus sérieuse. La FNEEQ, mais également la CSN, ont mis sur pied des politiques types et des guides de prévention et d'intervention concernant le harcèlement et la violence en milieu de travail. Il s'agit pour la FNEEQ d'aider les syndicats à se servir de ces outils pour travailler à éliminer toute forme de violence, à intervenir quand elles se produisent et à ainsi minimiser leurs effets nocifs sur le personnel enseignant. ◆

Pour le meilleur

Le vendredi 27 février 2009, à l'initiative du SÉTUE, du SEUQAM, du SCCUQ et de huit associations étudiantes, un important débat s'est tenu sur le projet de modifications de la gouvernance des universités. Ce débat réunissait d'une part, Gilles Gagné, professeur de l'Université Laval, et Marie Blais, chargée de cours à l'UQAM et vice-présidente de la FNEEQ (CSN), et, d'autre part, deux experts en gouvernance, soit Jean-Marie Toulouse et Yvan Allaire. L'importance du débat ne tenait pas seulement au nombre de personnes participantes en provenance du milieu et des syndicats, mais davantage au contenu des échanges, alors que les experts en gouvernance étaient en mode défensif, comme en a témoigné le reportage fait par Clairandrée Cauchy dans le journal *Le Devoir* du lendemain. Nous publions ici le texte de la présentation de Marie Blais.

Le projet de loi 107 sur la gouvernance des universités, déposé juste avant le déclenchement des élections à l'automne 2008, propose à la fois une centralisation du pouvoir vers le conseil d'administration et le remplacement de membres issus de l'organisation interne à l'établissement par des membres de provenance externe. En proposant de renforcer le pouvoir de quelques administrateurs et en imposant une gouvernance hiérarchique plus centralisée, ce projet de loi entre en contradiction avec une longue tradition universitaire où la collégialité domine.

La FNEEQ et les syndicats de chargées et chargés de cours affiliés ne partagent pas cette vision de l'université. Ils croient, au contraire, qu'il ne faut pas diminuer mais renforcer la collégialité. L'ensemble de la communauté universitaire, locale ou régionale doit être représenté au CA et ainsi participer au processus décisionnel. C'est cette collégialité qui assure la légitimité et la transparence nécessaires au processus décisionnel, alimente le sentiment d'appartenance des membres et contrôle la dérive instrumentaliste de l'université, et ce, afin de préserver l'intégrité de la mission universitaire.

Premier changement majeur : la composition du conseil d'administration

Pour l'ensemble des universités du Québec, le projet de loi uniformise la composition du conseil. Il devra y avoir autant de femmes que d'hommes et deux tiers des membres devront être indépendants, c'est-à-dire non reliés personnellement ou professionnellement avec l'établissement, alors que le dernier tiers proviendra de la communauté universitaire.

Pourquoi deux tiers de membres indépendants ?

Selon le rapport Toulouse, les représentants provenant de l'interne seraient continuellement en conflit d'intérêt, ne défendraient que les intérêts de leur groupe et seraient incapables de penser au bien commun (pages 13 et 37). Les commentaires du rapport Toulouse concernant les membres internes relèvent plus de l'ordre de la perception que des faits. Les membres internes ont eux aussi une certaine perception du rôle des membres externes : ils proviennent généralement du milieu des affaires et saisissent mal la réalité universitaire. Ils sont souvent absents et approuvent les décisions en posant peu de questions. À l'inverse, les questions des divers représentants de la communauté démontrent une connaissance de l'institution, forçant souvent les directions universitaires à livrer l'information sur les dossiers importants. L'exemple le plus probant est celui de l'UQAM. En 2006 et en 2007, le SPUQ et les associations étudiantes se sont dressés contre le projet de l'Ilôt Voyageur.

Par ailleurs, je comprends que le groupe de travail, composé majoritairement de dirigeants universitaires, veuille éliminer des membres issus de l'interne car cette situation équivaudrait à se donner carte blanche.

La cooptation comme mode de nomination des membres du conseil

Avec le projet de loi, le conseil fixerait le profil d'expérience et d'expertise de ses membres. Tous les membres indépendants seraient nommés à la suite des recommandations du conseil. Comme les membres provenant de l'externe seraient majoritaires, le même milieu risquerait d'être surreprésenté. On est loin d'un conseil diversifié et représentatif ! En plus de cette cooptation qui se pratique dans les organismes privés, ces membres indépendants fixeraient aussi leur rémunération. En d'autres termes, bar ouvert pour la républi-

ou pour le pire ?

que des copains, je dirais plutôt pour la république des requins.

Le conseil d'administration d'une université tire sa légitimité de sa représentativité. Il doit faire écho à l'ensemble de la communauté universitaire. Cette exigence s'applique également aux membres externes du conseil. Ces derniers doivent refléter les diverses composantes de la communauté dans laquelle s'inscrit l'université.

En ce qui a trait à la représentation des membres provenant de l'interne, le projet de loi laisse le soin à la communauté de fixer ses représentants. L'arbitrage devra donc se faire au sein de la communauté. Étant donné la définition que donne le projet de loi de la communauté universitaire, la place des chargées et chargés de cours au sein des conseils d'administration est loin d'être précisée. Bataille en vue !

Changement dans le rôle et les pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil sélectionnera le premier dirigeant dans le plus grand secret. Selon le projet de loi, le conseil nommera le premier dirigeant selon la procédure établie par l'établissement mais cette procédure devra permettre l'égalité des chances des candidats provenant aussi bien de l'externe que de l'interne. Cette procédure se déroulera donc de façon indépendante et confidentielle. Pourquoi entourer le processus de nomination au rectorat de la plus grande confidentialité ? Selon les travaux de M. Toulouse, afin d'obtenir la meilleure candidature possible et permettre à un éventuel candidat, provenant du secteur privé, de postuler sans alerter son employeur. Ce modèle ressemble beaucoup à celui de l'entreprise privée et fait fi de la culture des universités, habituées à plus de démocratie.

Le conseil s'immiscera dans l'exécutif, dans la gestion quotidienne de l'université. Tout comme la loi 53, la loi 107 impose la formation de comités de vérification, de gouvernance et des ressources humaines. Le comité des ressources humaines jouera un rôle particulièrement important. Il soumettra, pour adoption au conseil, les politiques des ressources de ressources humaines et en assurera le suivi. Faut-il comprendre que ce comité et le conseil vont se substituer à des instances institutionnelles ?

Ce comité proposera pour adoption au CA, les barèmes de rémunération et les autres conditions de travail des employés et des membres de direction de l'établissement. De plus, ce comité déterminera les mandats des négociations collectives. Le comité des ressources humaines ne risque-t-il pas de s'immiscer dans le processus de négociation et d'application de la convention collective ?

Cette centralisation des pouvoirs aux mains du conseil inquiète. La disparition d'instances qui réunissent majoritairement des membres de la communauté constituerait une autre attaque à la collégialité. Puisqu'une plus grande collégialité serait souhaitable à toutes ces instances, concentrer la prise de décision au seul conseil ne représente sûrement pas une piste de solution pour une meilleure gouvernance. La complexité du système universitaire ne peut se permettre une telle simplification des organes de décision. C'est une vision à très court terme qui est ici proposée, une sorte de gestion opportuniste qui n'aura jamais les moyens de prendre en compte sérieusement la vision globale et à long terme des missions de l'université.

Imposition d'une culture du rendement

Tout le chapitre 4 de la loi 107 porte sur la reddition de comptes. Dans le futur, le conseil devra produire une série de rapports. On ne peut que souligner l'importance de la reddition de comptes quand il s'agit d'organismes publics subventionnés en grande partie par l'État. Mais la reddition de comptes ne doit pas se limiter à la seule collecte d'indicateurs et de résultats quantitatifs annuels. Il faut rappeler que le gouvernement du Québec collige déjà ces divers indicateurs lors des auditions annuelles à la Commission parlementaire de l'éducation. Néanmoins, il ne suffit pas d'obtenir l'information, il faut en faire le suivi, que ce soit au sein de l'université ou au gouvernement. En fait, le projet de loi ne traite pas du problème crucial vécu dans les universités, soit la transparence du processus budgétaire.

Le vérificateur général du Québec souligne que l'information fournie dans les états financiers des universités québécoises sur les contributions interfonds n'est généralement pas suffisante pour que le lecteur puisse saisir l'effet de celles-ci sur les surplus ou les déficits d'exploitation du fonds de fonctionnement. Il en est autrement dans les états financiers des universités canadiennes que nous avons examinés et dans lesquels une note explique de façon détaillée l'utilisation prévue de ces contributions. L'interprétation de l'information financière inscrite dans les états financiers des universités

québécoises devient ainsi très difficile. (Vérificateur général du Québec, page 2, alinéa 9)

Pour nous, une réelle reddition de comptes doit se traduire par plus de transparence dans le processus budgétaire, car, en cas de coup dur, c'est l'ensemble de la communauté universitaire qui écope des dommages.

Pour une gouvernance transparente axée sur la collégialité

Les projets de loi, validés par les travaux de M. Toulouse et du groupe de travail, cherchent à imposer à l'université un modèle de gouvernance emprunté au secteur privé, modèle qui serait supposément mieux adapté aux missions spécifiques des universités. En quoi un tel changement dans la composition du conseil et une plus grande centralisation des pouvoirs aux mains des membres du conseil seraient-ils garants d'une saine gestion ?

Le projet de loi oublie que la formation, la création et la recherche ne sont pas des biens usuels. Rappelons qu'une université ne cherche pas à faire des profits, son rôle est de transmettre et de produire des connaissances afin de former des citoyens responsables.

L'université n'est pas une entreprise privée et elle ne doit pas être gouvernée selon des principes empruntés à ce secteur. Selon la FNEEQ, l'ensemble de la communauté doit être partie prenante dans tout le processus décisionnel. La collégialité doit demeurer au cœur de la gouvernance universitaire, car elle s'inscrit dans une longue tradition qui a fait ses preuves. C'est ainsi que sont assurées la légitimité et la qualité des décisions. Il ne faut pas l'éroder, mais au contraire chercher à la renforcer pour le bénéfice de l'université et de la société.

Pour nous, les conseils d'administration de nos universités doivent répondre non seulement à une poignée d'individus, mais à l'ensemble de la communauté universitaire ainsi qu'à la société en général. ◆

Consultations du *Conseil supérieur de l'éducation*

Comment améliorer la qualité de la formation aux cycles supérieurs ?

La Commission de la recherche et de l'enseignement universitaires (CERU) du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) poursuit ce printemps une consultation sur la qualité de la formation aux cycles supérieurs. La FNEEQ représente près de 9 000 chargées et chargés de cours universitaires, dont une partie enseigne aux cycles supérieurs. Bien que les chargés de cours se retrouvent massivement au premier cycle, on observe que leur contribution aux cycles supérieurs est en croissance.

Cette situation exige une meilleure intégration des chargés de cours aux divers travaux sur les programmes ainsi qu'une collaboration plus étroite avec le corps professoral et un réel accès à la recherche universitaire. C'est sur cette approche que la FNEEQ a basé son intervention lors de la consultation du conseil sur les perspectives de développement des études universitaires dans les cycles supérieurs. Voici les recommandations que Marie Blais, vice-présidente de la FNEEQ, a présentées le jeudi 19 mars dernier.

Le MELS doit promouvoir le maintien et le développement de formations disciplinaires, tout en respectant les exigences de qualité et de rigueur, tant sur le plan académique qu'au point de vue pédagogique.

Le MELS doit promouvoir la valorisation de la mission de formation et l'enseignement universitaire au même titre que la recherche et l'innovation.

Le MELS doit promouvoir la valorisation des études supérieures et leur accessibilité en rétablissant un financement de base adéquat des universités.

Le MELS doit améliorer son programme de soutien financier aux étudiants sous la forme de bourses accessibles au plus grand nombre possible. Ce soutien doit tenir compte de la durée réelle des études.

Le MELS doit développer davantage les formations de deuxième cycle à temps partiel dans l'optique d'une conciliation travail-famille-études, et ce, tout en demeurant rigoureux sur la qualité.

Enfin, nous demandons qu'une enquête soit faite sur le profil du corps enseignant, et plus particulièrement sur la contribution des chargées et chargés de cours à la formation des 2e et 3e cycles universitaires.

Le Conseil supérieur et l'éducation dans les régions

Le 25 mars dernier, le Conseil supérieur de l'éducation a déposé, à l'Assemblée nationale, son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008, intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*. Comme le notait la CSN, ce rapport présente de façon fort juste la situation précaire de l'éducation dans différentes régions éloignées.

Le rapport du CSÉ propose un cadre de référence et diverses avenues qui ont comme assise le droit à l'éducation. La CSN et la FNEEQ n'ont cessé de faire des représentations sur les difficultés des établissements d'enseignements postsecondaires en région. Récemment, la CSN l'a rappelé dans le cadre des récentes consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec, et la FNEEQ en a fait autant auprès de la ministre de l'Éducation. ◆

Un mode singulier, des résultats probants

Le bilan de la négociation regroupée des chargés de cours qui vient d'être publié pose un constat clair : le mode singulier de négociation regroupée mis en application depuis 2000 par le regroupement université porte ses fruits. Soulignons seulement à titre d'exemple la rémunération d'une charge de cours, qui est passée en dix ans de 5 000 $ à 8 000 $, soit une augmentation moyenne de 6 % par année. Au fil du temps, l'expérimentation de la négociation regroupée a mis en lumière certains éléments essentiels à la réussite, notamment la bonne préparation d'un cycle de négociation. De l'élaboration de la plateforme commune aux sessions de formation, c'est un ensemble de facteurs qui permettent aux syndicats de s'outiller afin d'arriver fin prêts aux tables locales.

Claire Tremblay
Déléguée à la coordination du regroupement université

Lors du dernier cycle, cette préparation s'est avérée aussi importante que les échanges constants en période de négociation. Elle a d'ailleurs permis de jeter les bases de la confiance nécessaire pour assurer la concertation sans laquelle on ne peut espérer de résultats. Par ailleurs, il va sans dire que l'essence de cette concertation s'est révélée lors des activités nationales d'appui aux syndicats, là où la solidarité s'est exprimée sans réserve. En outre, la représentation politique a joué également un rôle d'information et de diffusion du message que l'on souhaitait transmettre à l'ensemble des acteurs en enseignement universitaire.

Si l'on voulait résumer en un mot ce cycle de négociation, on utiliserait le vocable solidarité. Cette solidarité était sous-jacente aux discussions, aux décisions, aux actions. Elle a permis des débats rigoureux, dynamiques, parfois laborieux, mais toujours respectueux. La compréhension des réalités différentes et l'ouverture à l'égard des décisions prises localement pour répondre à certains enjeux locaux sont une illustration de la maturité atteinte par le regroupement. À cet égard, l'autonomie des syndicats a toujours été respectée mais n'a jamais constitué un obstacle aux travaux communs. C'est probablement l'atteinte de ce point d'équilibre qui constitue le plus grand défi. La solidarité s'est également manifestée par la participation de tous les syndicats aux activités préparatoires à la négociation, aux réflexions du regroupement et aux actions de visibilité des syndicats, notamment lors des grèves à l'Université Laval et à la Télé-université. Il va sans dire que la communication entre les syndicats, qui a reposé en grande partie sur la confiance mutuelle et un engagement tenu à échanger l'information, a permis de maintenir la cohésion tout au long du processus. Cette confiance s'est manifestée notamment dans l'audace à échanger ouvertement sur les problèmes vécus comme sur les solutions envisagées. Les modes de communication ont également été affinés par rapport au dernier cycle de négociation, ce qui a permis une circulation plus efficace de l'information.

En observant les résultats de ce dernier cycle par la lunette de la plateforme commune de revendications, on ne peut que se montrer satisfaits. En effet, on note soit des gains significatifs, soit des avancées sur la totalité des demandes communes. En outre, il est important de souligner qu'en plus des percées et des progrès notés, aucun recul n'a été enregistré. Du point de vue spécifique de la demande salariale, le regroupement avait fixé sa cible en terme d'objectif salarial plutôt qu'en pourcentage. Cette approche a permis de mieux illustrer l'argumentaire basé sur l'équité, autant en fonction du rattrapage avec les professeurs réguliers qu'entre collègues chargés de cours.

Bref, ce n'est pas sans fierté que le regroupement université conclut ce cycle de négociation. Celui-ci aura contribué à faire avancer de façon significative la cause des chargées et chargés de cours, des tutrices et des tuteurs, des superviseures et des superviseurs de stages ainsi que des personnes occupant tout autre titre d'emploi dans les syndicats de chargés de cours. Ce n'est pas non plus sans enthousiasme, mais avec un brin d'inquiétude, que le regroupement aborde un nouveau cycle. Plusieurs défis se présentent et le cadre de travail dans les universités risque d'être passablement perturbé si le gouvernement maintient son intention de modifier les modes de gouvernance dans les universités. Toutefois, un fait demeure, et c'est la solidarité que tous les syndicats du regroupement ont tissée au cours des dernières années, solidarité qui permet d'envisager l'avenir avec détermination et optimisme. ◆

Crise économique et éducation

Claude Vaillancourt est membre du comité école et société de la FNEEQ et secrétaire général de l'association ATTAC-Québec. Avec l'appui des deux organisations, il a participé au dernier Forum social mondial (FSM) qui s'est déroulé à Belém en Amazonie au Brésil, du 27 janvier au 1er février. Il nous livre ici un compte rendu qui s'intéresse en particulier aux discussions portant sur la crise économique et sur l'éducation. On retrouve la version intégrale sur le site de la FNEEQ, comme chronique du comité école et société de février 2009.

Claude Vaillancourt
Membre du comité école et société

PHOTO : RAPHAËL CANET

Belém – le dimanche 1er février – Comme pour les forums sociaux précédents, le parcours d'une participante ou d'un participant à Belém n'est pas des plus aisés. De plus, les activités se déroulent sur deux campus universitaires relativement éloignés l'un de l'autre. Il faut donc se dépêtrer parmi la surabondance d'ateliers offerts, des horaires changeants, des conférences annulées et des invités parfois absents ! N'empêche, même s'il faut subir au passage le climat tropical de Belém avec son écrasante humidité et ses pluies abondantes, l'atmosphère reste excellente et les réflexions toujours aussi riches. Devant l'urgence de la situation et la nécessaire mobilisation face à la crise, se créent de nouvelles solidarités et se réaffirme une ferme volonté de travailler ensemble.

Peu d'ateliers ont porté sur l'éducation en particulier. Le sujet est abordé plus largement, comme un élément parmi d'autres dans l'analyse de problématiques générales telles le bien public et le bien commun, les services publics et surtout, les politiques à adopter face à la crise économique que nous traversons. Cette crise demeure sans aucun doute la principale préoccupation de ce forum.

La crise, encore la crise

Qualifiée de « systémique », la crise remet en question l'essence même du capitalisme et donne une importante occasion, par l'ampleur des drames qu'elle provoque, de repenser en profondeur le système économique qui s'est déployé au cours des trente dernières années.

Les choix politiques qui résulteront de cette crise toucheront nécessairement le secteur de l'éducation. Celui-ci, comme les autres services publics, pourrait faire les frais d'une crise mal gérée, ou profiter au contraire d'une restructuration majeure de l'économie. De nombreuses organisations, qui se sont mobilisées dans le passé en faveur des services publics, sentent aujourd'hui le besoin de faire le point sur leur stratégie.(...)

Les syndicats et le mouvement social doivent s'unir et proposer des alternatives. Ces dernières ne manquent pas et ont été formulées – quoique souvent de façon désordonnée – depuis la naissance des forums sociaux. Le défi consiste à les présenter de manière accessible et convaincante, pour forcer les dirigeants politiques à revoir les décisions nuisibles qu'ils semblent vouloir prendre.

Plusieurs de ces alternatives ciblent des aspects précis de l'économie : fiscalité progressive et internationale, réglementation des marchés financiers, contrôle public des banques, etc. En ce qui concerne l'éducation, l'objectif serait de la faire reconnaître comme un bien public essentiel et de la retirer de la sphère marchande. Ce projet n'est certes pas nouveau, mais de nombreux observateurs croient que l'échec de l'idéologie du tout au marché rend plus opportune que jamais la défense de ces principes fondamentaux.

Éducation : libération ou contrôle ?

Un séminaire sur l'éducation, organisé par Alternatives, a rassemblé une remarquable diversité d'enseignantes et d'enseignants, en provenance de quatre continents (...) Très rapidement, une question centrale a été formulée : l'école actuelle est-elle un facteur de changements sociaux ou un instrument de contrôle social ? Dans notre société québécoise, avec l'omniprésence des médias appartenant à une poignée d'entreprises, il est souvent aisé de considérer – ou d'espérer ! — l'école comme un lieu de résistance et d'apprentissage de la pensée critique. Mais dans de nombreux pays — ceux du Sud, surtout —, l'école devient un lieu d'endoctrinement et les enseignantes et les enseignants servent de relais à la propagande officielle.

Le débat s'est animé lorsque des enseignants palestiniens ont décrit leur condition. La censure est permanente dans leurs écoles. Les professeurs jugés trop « patriotiques » sont congédiés. Les manuels scolaires doivent être conçus avec Israël et les États-Unis, dressant des portraits stéréotypés des Palestiniens et des Israéliens, les premiers étant menteurs et idiots, les seconds forts et intelligents. Ces propos ont été clairement confirmés par deux enseignants juifs israéliens présents dans la salle.

De nombreux autres problèmes ont été soulevés. En Afrique subsaharienne, l'utilisation d'auxiliaires d'enseignement, mal payés et non qualifiés, détériore grandement la qualité de l'éducation. Dans certains pays, comme l'Inde, l'école parvient difficilement à s'adapter à la diversité des langues et des religions, et n'arrive pas à s'établir comme inclusive. Au Brésil, dans certaines régions, notamment l'Amazonie, les écoles publiques sont si pauvres qu'elles ne parviennent pas à remplir leur rôle, ce qui accentue de façon marquée les écarts entre les riches, qui profitent de l'école privée, et les pauvres. Plusieurs se sont inquiétés de la façon dont les manuels scolaires réécrivent l'histoire et cachent des vérités essentielles. Et partout, les enseignantes et les enseignants subissent une forme de perte de contrôle du savoir, tant Internet et la télévision occupent désormais un rôle central dans la formation des élèves.

Une volonté pragmatique de formuler des alternatives

Le FSM de Belém, comme les précédents, a donc été riche en débats de toutes sortes. Mais outre ces inévitables et stimulantes discussions, est apparue de façon systématique la volonté d'organiser de façon pragmatique la résistance et de formuler les alternatives. Dans la foulée de ce mouvement, le milieu de l'éducation, forcé ces dernières années à se défendre contre des agressions constantes visant une marchandisation progressive du secteur, pourra exposer publiquement et avec conviction les valeurs qu'il sera nécessaire de développer. Au FSM de Belém, on ne dit plus « un autre monde est possible », mais « un autre monde est nécessaire ». ◆

À l'école du clientélisme

Il est toujours fascinant d'étudier les termes utilisés par le pouvoir pour définir ses sujets. On en tire souvent des constats riches sur la logique d'ensemble de la société et sur les rapports de domination. À ce titre, l'omniprésence du terme « clientèle » dans le discours ambiant devrait nous alerter quant aux motifs de son emploi.

Collaboration spéciale

Philippe de Grosbois, *professeur de sociologie, Collège Ahuntsic*
Benoit Guilmain, *professeur de sociologie, Collège Édouard-Montpetit*
Any Guay, *professeure de sociologie, Collège de Maisonneuve*
Anne-Marie Le Saux, *professeure de sociologie, Collège de Maisonneuve*

Nous présentons ici un texte préparé par quatre sociologues membres de trois syndicats de cégeps différents, affiliés à la FNEEQ. Considérant son intérêt pour tous les secteurs de la fédération, nous avons accepté de le publier. Sous réserve de la politique de la rédaction, c'est une invitation à toutes et tous.

Ce terme a fait son chemin, lentement mais sûrement, du milieu des affaires au monde de l'éducation, jusque dans le vocabulaire quotidien du corps professoral collégial. Désormais, le terme est utilisé en toute innocence. Les cégeps procèdent chaque session au recensement de la clientèle étudiante : les étudiants présents sont comptabilisés afin d'assurer aux collèges les « ristournes » qui leur reviennent. Derrière l'emploi du mot clientèle se cache une conception marchande des rapports humains qui vient se superposer avec persistance à la relation pédagogique. Les mutations récentes de l'école l'ont fait passer d'une institution traversée par des finalités éducatives et sociétales à une organisation dont le mandat est d'offrir un service à des clients.

Aujourd'hui, on reproche aux étudiants de ne considérer que ce qui est demandé à l'examen, d'être rébarbatifs devant l'effort que demande la lecture, quand ce n'est pas d'être carrément ignorants (voir le livre de Patrick Moreau, *Pourquoi nos élèves sortent-ils de l'école ignorants ?*). Il semblerait que cette exaspération devant le clientélisme des étudiants ne débouche pas sur une réaction tout aussi exaspérée face au virage marchand et utilitariste de l'éducation. Or, est-ce aux étudiants qu'on doit reprocher de suivre les consignes des élites ? Suivre les consignes, c'est peut-être ce que tout le monde fait, si l'on considère que les lois du marché agitent les grands, comme les petits, telles d'innombrables ficelles détenues par une main invisible. Sous cet angle, la posture clientéliste de certains étudiants n'a rien de dysfonctionnelle : ceux-ci ont simplement déjà intégré la formule selon laquelle seul ce qui est relié au travail a de la valeur.

Une école-usine

De cette vision marchande de l'éducation, l'école contemporaine est traversée par deux fonctions. D'une part, elle est une entreprise qui vend à ses clients un savoir-objet de consommation livré *just in time* et qui leur promet un avenir « sur mesure », comme en témoignent les campagnes agressives de recrutement des collèges. Comme le dit le dicton, le client est roi, et c'est ainsi que tendent à s'identifier les étudiants devant les enseignants dès lors rejetés au rang de prestataires de services. D'autre part, l'école devient une organisation visant la production de travailleurs. Les jeunes sont alors considérés comme la matière première à façonner jusque dans leur subjectivité par l'instrumentation des savoirs.

La société de consommation amène les étudiants à désirer une formation standardisée, formation qui fera d'eux des marchandises à valeur ajoutée. Pour paraphraser Guy Debord, les clients ne trouvent pas ce qu'ils désirent, mais désirent ce qu'ils trouvent. Dans ce contexte, les cégeps en compétition entre eux sont jugés en fonction de leur capacité à répondre aux exigences des étudiants et à produire des travailleurs dont la « valeur » sera calculée en fonction de la notoriété du diplôme d'études collégiales, mesurée par la cote R, sur les marchés universitaire et de l'emploi. Les objectifs de réussite, pour leur part, reflètent la volonté ministérielle d'augmenter le ratio diplômés/dollar investi. Dans sa classe, le professeur sera jugé performant par les étudiants dans la mesure où il réussira à expliquer à quoi sert l'enseignement de sa matière (comment expliquer l'utilité de comprendre le courant surréaliste ?). S'il n'y parvient pas, il se repliera sur sa capacité à les divertir.

Cela tend à contredire la conception moderne du savoir en tant qu'héritage transmis aux individus, afin qu'ils puissent juger et prendre en charge le monde se présentant devant eux et qu'ils devront léguer aux générations futures. Tout se passe comme si cet idéal n'était plus suffisant face à la nécessité de satisfaire immédiatement le client.

Apprendre la liberté

Selon Fernand Dumont, l'école est une préparation au monde des adultes. Non pas une pratique à la vie sociale ambiante ou une reconduction de ses jouissances immédiates, mais bien un « ailleurs pour penser ». Instituée afin de transmettre un savoir historique et théorique préalable à la participation concrète et en commun au monde, l'école est un lieu de distance et de mémoire, où l'on étudie comme on ne fait rien de semblable. De même, par l'éducation moderne, rappelle Michel Freitag, « c'est la société qui cher-

chait à se civiliser à travers ses membres » (*L'essor de nos vies*, p.104-05). Une telle vision de l'institution scolaire n'implique-t-elle pas que nous considérions l'école comme un lieu créé délibérément par la société afin de laisser circuler les idées et de permettre à certaines de s'actualiser ?

Dans un contexte d'assujettissement des institutions scolaires aux forces du marché, il nous apparaît impératif de réfléchir sur ce que nous, professeurs soucieux de « la suite du monde », souhaitons léguer à la jeunesse qui se tient devant nous. Il devient alors fondamental d'éveiller le goût de la rencontre de soi, de l'autre, du passé et de l'avenir pour mieux saisir le présent.

Comme lieu d'apprentissage de liberté, l'école ne devrait-elle pas permettre aux aspirations des étudiants d'éclore dans toute leur singularité ? Dans les « Lettres à un jeune poète », Rainer Maria Rilke répond à une missive envoyée par Franz Xaver Kappus, âgé de 20 ans. Celui-ci fait part à Rilke de ses incertitudes quant à ses ardents désirs d'écriture et de poésie. Rilke lui répond que s'il ne peut imaginer vivre sans écrire, c'est qu'il doit vivre à sa propre mesure et devenir poète.

Comment rêver pour l'étudiant-client dont l'avenir est déterminé par les impératifs du marché ? Notre expérience d'enseignement collégial nous montre chaque jour des étudiants d'une lucidité désarmante. Nous sommes médusés de la disparition progressive du bohème qui osait déambuler dans nos agoras, tel un flâneur baudelairien, à la recherche de la liberté. Le cégep est-il encore un lieu où il est possible d'apprendre à mettre en œuvre son imagination politique ? ◆

Les FNEEQueries

La FNEEQ rencontre l'UNNOH en Haïti

Louis Hallé, membre du comité action internationale, a participé à un séjour organisé par la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ) en Haïti. Des représentantes et des représentants, notamment, des TCA, du SCFP, du STTP mais aussi de la FIQ ont également pris part à la délégation. Les délégué-es ont rencontré des responsables syndicaux haïtiens de leur secteur respectif. Louis Hallé a donc rencontré des représentants de l'Union nationale des normaliens haïtiens (UNNOH) dans le but d'identifier les besoins sur le plan de l'organisation syndicale et de jeter les bases d'un travail d'appui plus concret. À cet effet, Louis Hallé a procédé à la signature d'un protocole qui devrait se concrétiser au cours du prochain mandat.

Brisons le blocus de Gaza
Délégation québécoise en Palestine

En réponse à l'appel de l'assemblée des mouvements sociaux réunis lors du dernier Forum social mondial de Belém, la Coalition pour la justice et la Paix en Palestine, avec le soutien d'Alternatives, a lancé le projet d'une délégation québécoise dans les territoires occupés, avec l'intention d'entrer à Gaza. Le séjour aura lieu du 16 au 22 mai prochain et Odette Lefrançois, membre du comité de coordination de la FNEEQ, représentera la fédération au sein de la délégation. D'ores et déjà, plusieurs personnes ont répondu positivement à ce projet, dont la Fédération des femmes du Québec et la Ligue des droits et libertés. Odette Lefrançois pourra témoigner de sa participation lors du congrès de la fédération à la fin du mois de mai.

Par la bouche de nos crayons !

En lock-out depuis le 24 janvier 2009, les 253 membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (CSN) travaillent quotidiennement à la publication de nouvelles.

Visitez leur site Web, www.ruefrontenac.com. Son nom s'inspire de la rue où se côtoient leurs bureaux et ceux du Journal de Montréal, le « quotidien de la rue Frontenac ».

La solidarité enseignante en mouvement

28e CONGRÈS - 26 AU 29 MAI 2009 - MONT SAINTE-ANNE

Semer

40 ans
1969-2009

fneeq CSN
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

conception // quatuor.ca